

Notre grande faune

« Plaisir des yeux - convoitise du Nemrod (1) »

Sous les frondaisons, domicile, ils ont élu. Ils vont et viennent, en quête d'un abri sûr, d'une sécurité toujours remise en cause et des humains, ont la plus grande crainte. À l'abri de celles-ci ils trouvent l'essentiel de leurs besoins alimentaires. Ils cèdent parfois à la gourmandise et s'aventurent, hors la sécurité relative de la sylve, pour quérir quelques mets aux attraits particulièrement puissants. Ce faisant ils s'attirent l'ire du monde agricole. C'est par ces lieux d'accueil, pour ne pas dire de refuge, que nous aborderons notre propos. Un domaine où l'histoire a lourdement pesé.

La forêt

Lieu apprécié de tous, petits et grands, elle reste un tant soit peu mystérieuse et mal connue. Il ne suffit pas d'en connaître les moindres recoins, pour en apprécier convenablement l'histoire. Un passé ancestral chaotique que seuls des dispositions fortes et relativement récentes permirent de sauver. En matière forestière le siècle est l'unité de base de la sylviculture, les guérisons sont lentes.

Les forêts d'antan

Jules César narrant sa conquête de la Gaule évoquait des forêts immenses, profondes, hostiles dont ses légionnaires avaient la plus grande crainte. Ces vastes étendues boisées ne ressemblaient nullement à ce que nous connaissons. Des forêts naturelles ou l'homme ramassait, coupait selon ses besoins et sans réserve. Au fil du temps la population croît, le contexte évolue, les besoins s'amplifient et se diversifient. Les espaces forestiers sont devenus des lieux de vie. L'activité, sous de multiples formes, y est intense. Ces espaces sont jusqu'à l'an 1000, environ, *Res nullius* (2), des terres libres propriété du premier occupant. On se sert, on implante son abbaye, son fief etc. Il n'y a aucune règle. Surexploitée, démembrée la vaste sylve initiale se réduit comme neige au soleil, de haute futaie point, sauf en de rares exceptions.

À l'époque révolutionnaire 1789/1800 la surface boisée nationale est réduite à 3 millions d'ha, une catastrophe. Et notre grande faune direz-vous ? Elle est dans la même situation, anéantie. La quiétude, la sécurité, avec tout ce remue-ménage, une chimère. Tous ces braves gens avaient faim et de maigres cultures qu'ils ne pouvaient partager avec la faune. Le résultat était inéluctable. Les chroniqueurs de l'époque nous apportent quelques indications précieuses.

Charles IX (1560/1574) écrit, à propos de **LYONS**, avoir dû repeupler la forêt et y établir des parcs à biches. Plus tard, pour le même massif, un forestier aménagiste(3) précisera « *en 1828 cette forêt n'abritait que 2 cerfs, 4 biches, et 10 chevreuils* ».

En **EAWY**, durant l'hiver 1789/1790 LE VAILLANT de MONCHY (4) et son équipage, installé au LIHUT, et contre l'avis formel du Maître des Eaux et Forêts, prit 480 chevreuils. N'était-ce vraiment que des chevreuils ? Le doute est permis nous verrons ci-après pourquoi.

En **EU** l'aménagiste de 1842 précise « *autrefois très giboyeuses, les forêts d'EU ont vu leur gibier quasi détruit pendant la Révolution. Les lisières ne sont plus fréquentées que par le lièvre le lapin quelques renards, fouines et blaireaux* ». Le cerf, donné comme abondant avant la Révolution, est alors noté comme disparu à l'époque de la monarchie de juillet (Louis Philippe 1830/1848). Un chroniqueur de ce domaine (*propriété de la famille d'Orléans jusqu'en 1913*) évoquant la période faste, précisait « *on trouve dans cette forêt très giboyeuse quelques variétés dans l'espèce des cerfs, mais ces variétés sont plutôt accidentelles que réelles ; telle est la taille plus écrasée, plus raccourcie, le poil moins ondulé de gris* ». Doit-on conclure, rares étaient les chevreuils ?

Quelles que soient les massifs forestiers le bilan serait le même, bien triste en cette première moitié des années 1800.

Les forêts du temps présent

Elles sont **Res Pro pria**. Elles ont un propriétaire (État, collectivités, particuliers...). Nos ancêtres ne sont pas restés sans réagir face au déclin forestier et faunistique. Les mesures prises n'eurent pas toujours un effet immédiat mais le ton était donné. Nous ne citerons que les principales.

Lyons mars 1515, l'ordonnance de François Ier pour mettre fin aux pilleries, larcins, abus qui se font en nos forêts de notre royaume.

Paris mai 1597, l'ordonnance d'Henri IV pour réprimer les multiples abus dans les forêts du royaume presque ruinées entièrement.

Puis, plus efficace, l'ordonnance de Colbert sur « **le Fait des Eaux et Forêts** » prise à Saint-Germain en Laye, en août 1669. C'était le premier code forestier. Il orientait fortement la culture forestière vers les hautes futaies, les futures forêts cathédrales.

Enfin, en 1827 sous la restauration (Charles X), le code forestier qui, révisé, est toujours en vigueur.

La chasse

Son exercice était, initialement, libre. La manifestation, progressive, du droit de propriété y mit fin.

L'ordonnance de 1396 (Charles VI) institue le privilège du droit de chasse à la noblesse. Il évoluera en droits exclusifs au bénéfice des propriétaires et l'institution des réserves de chasse « **pour le plaisir du roi** » (*les capitaineries*).

L'abolition des privilèges (le 4 août 1789) supprima le droit de chasse exclusif. Toujours lié à la propriété celui-ci évoluera vers le principe de la « liberté de chasser ».

Nous comprenons alors les débordements de l'époque révolutionnaire et post-révolutionnaire

La loi du 4 août 1844 (*Louis Philippe, roi*) mettra un terme à ces excès. Elle est toujours la base de notre réglementation.

Conclusion

Un ensemble de mesures qui ont permis de redresser une situation catastrophique. Les résultats sont spectaculaires. La surface forestière métropolitaine est, en 2014, d'environ 15 millions d'ha. Cerfs, chevreuils, sangliers sont de nouveau largement présents. Parlons d'eux, maintenant que le contexte historique a été brossé.

Le cerf (cervus élapus)

Présent naturellement en Europe, Afrique du Nord et Asie il comporte de nombreuses sous espèces. IL fût introduit sur tous les continents. C'est l'animal des paysages ouverts, dégagés, une espèce des steppes arbustives. La forêt est pour lui un refuge où l'activité humaine l'a refoulé. Il apprécie les formations végétales variées et les couverts bien répartis. Il ne dédaigne pas les espaces montagnards ni les escapades en plaine ou dans les alpages. De grande taille 1,10 à 1,40m au garrot pour les mâles et de 1 à 1,20m pour les femelles, les sexes se différencient, aussi, par le poids 120/200 kg et 60/130 kg. La variabilité est directement liée au biotope dans lequel ils évoluent. Ainsi le potentiel nutritif en **Roumare** n'est nullement comparable à ceux d'**Eawy** ou de **Lyons**. Le régime alimentaire est essentiellement herbacé. La longévité de l'espèce est de l'ordre de 18 à 20 ans. Il est adulte à 8 ans. La détermination de l'âge se fait par l'analyse de la dentition et non pas par le décompte du nombre des cors portés par les mâles coiffés. L'analyse, d'un demi-maxillaire inférieur permet, aisément, de déterminer les 3 premières années de vie. Au-delà tout se reporte sur le degré d'usure des dents définitives. Une méthode plus fine consiste à étudier une coupe de la première molaire et à décompter, à la binoculaire le nombre de couches de **Cément** qu'elle comporte. Visuellement un observateur avisé saura déterminer, sans trop de difficultés, la catégorie d'âge d'un animal sur pied. C'est comme pour les humains, la silhouette évolue beaucoup avec les années. Promenons-nous en forêt et observons, le savoir viendra. Vous noterez que le développement de la ramure est lié à l'évolution du squelette. Elle est donc, de ce fait, non parfaitement corrélée à l'âge.

L'espèce est grégaire (5). La biche s'isole pour mettre bas. Rapidement, cependant, elle réunit sa cellule matriarcale (*mère, faon, bichette ou daguet*). Les regroupements hivernaux, en hardes plus ou moins importantes, sont composés de cellules familiales apparentées. Ces hardes, où sont intégrés des jeunes cerfs coiffés, ont leur(s) lieu(x) de prédilection et ne sont pas réparties de façon homogène sur l'ensemble d'un même massif. La biche meneuse n'est, obligatoirement, la plus âgée ni comme on peut le prétendre une **Bréhaigne**(6). Les mâles d'âge moyen peuvent, aussi, se regrouper en hardes conduites par un des plus jeunes, souvent un daguet. Les vieux cerfs vivent isolés dans les bois périphériques au massif principal, qu'ils réintègrent en période de rut.

Hormis la forêt indivise (7) d'EU d'où il a disparu au XIXe siècle, les principaux lieux d'implantation sont, au sens large, les massifs d'EAWY, LYONS et ROUMARE. La forêt de BROTONNE, (*où chassa François Ier*), doit à la tuberculose une réduction drastique de ses effectifs. La réintroduction de Cervus Elaphus s'y impose à court terme.

L'importance des cheptels a nettement progressé à partir de 1962. L'instauration du plan de chasse, le braconnage moins virulent, la discipline de chasse plus rigoureuse ont porté leurs fruits. On note cependant depuis quelques années de fortes pressions administratives, forestières et agricoles. Elles sont la source d'une nette réduction des effectifs. Celle-ci tend à induire une situation critique en certains lieux. Le point d'équilibre n'est pas aisé à trouver. Une certitude cependant l'homme ne peut,

emporté par des considérations matérielles, prendre la responsabilité de conduire à sa disparition un patrimoine régional. Le fait de la nature est un ensemble d'équilibres. Des équilibres que les humains ont, trop souvent, profondément dégradés, voire détruits. Gardons-nous de poursuivre dans cette voie.

Le chevreuil (Capreolus-capreolus)

Présent dans l'ensemble de l'Europe, sauf en Irlande et les îles de Méditerranée, il est un habitant des paysages morcelés. Ils conviennent à son comportement individualiste. Des zones où alternent boisements diversifiés, couvert bas et espaces ouverts. C'est un animal de lisière. Ses grandes facultés d'adaptation lui permettent de coloniser des milieux aussi différents que les marais, bocages, landes, plaines à boqueteaux etc. En montagne il s'installe jusqu'à 2000 m. L'eau ne lui est pas essentielle. Il ne se souille pas et boit rarement. Sa longévité est de 10 à 12 ans. La détermination de l'âge est délicate sauf pour la première année. On se reporte ensuite sur l'usure des dents. Le poids vif varie, selon la richesse du milieu et l'importance de la population, de 18 à 30 kg exceptionnellement 35. Le différentiel de poids mâle/femelle est de 2 à 3 kg. Les faons, à 6 mois, pèsent de 14 à 16 kg et terminent leur croissance à 18 mois. L'espèce est adulte à 2 ans. Le suivi, année après année, du poids des animaux régulés, en chasse, **est crucial**. Une baisse progressive et nette des poids moyens sera le signe d'une surdensité annonciatrice d'une future catastrophe. Le régime alimentaire de l'espèce est essentiellement ligneux. Solitaire et sédentaire le domaine vital de chaque individu est restreint, quelques dizaines d'ha au plus. La richesse des milieux, le type de couvert, la densité d'animaux, déterminent cette surface. La structure de base est la cellule familiale. Elle comprend la chevrette suivie de son ou de ses jeunes de l'année.

La compétition pour le domaine territorial induit une émigration des jeunes vers les espaces libres, parfois hors du milieu forestier. L'absence d'espace libre et une forte densité engendreront une forte compétition intra spécifique, des stress sociaux, une réduction des disponibilités alimentaires, les maladies et parasitoses, enfin une brutale mortalité. Les cellules familiales se séparent en mai de l'année N+1. À la mauvaise saison, novembre/mars, le comportement individualiste évolue. La tendance est aux regroupements pour passer la mauvaise saison. Les chevreuils se regroupent alors en clans familiaux. Les jeunes femelles et leur progéniture rejoignent leur mère. Comme pour le cerf le développement des bois n'est pas directement corrélé à l'âge, ni à l'hérédité. Les refaits se font en période hivernale. On imagine la conséquence d'un hiver rude.

Sa large implantation en Seine-Maritime est assez nouvelle. Plus lentement que le cerf il a conquis nos bois et forêts. Les efforts de gestion dus à quelques responsables de chasse firent peu à peu école et sa présence prit rapidement de l'importance. Cependant certaines erreurs de gestion, surdensité ici, plans de tir trop généreux là, font qu'en certains endroits les cheptels se sont effondrés. En d'autres par contre, la sagesse prévalant, elles sont de bon niveau.

Le sanglier (Sus scofra)

Son aire de répartition est très étendue. Elle englobe toute l'Europe, Scandinavie exclue, l'Asie moins la Sibérie et l'Afrique du Nord. Il a été introduit en Amérique du Nord et du Sud. Plus de 25 sous espèces sont distinguées. La forêt est son habitat principal. Elle doit être peu perturbée, sécurisante et pourvue de remises fourrées. Le sanglier apprécie également : garrigue, maquis, marais et le milieu montagnard. L'eau est indispensable, claire pour boire, fangeuse pour se vautrer. Ce dernier besoin

est nécessaire à la régulation thermique de son corps. Le sanglier, en effet, ne transpire pas. L'élimination des parasites est un acte secondaire. Hors, cela, le sanglier se bagera en des endroits secs, abrités du vent. La hauteur au garrot peut atteindre 90 cm et le poids 100/150 kg, chez les mâles. La fourchette est de l'ordre de 80 à 90 kg pour les femelles. Ce poids est très variable. Il dépend de la souche, de l'abondance et de la qualité des aliments disponibles. Chez le sanglier, animal omnivore (8), gros ne veut pas dire obligatoirement vieux. Il n'y a pas de relation nette entre la taille, le poids et l'âge. L'espérance de vie est de l'ordre de 15 ans. Nos pratiques de chasse la limite à 4/5 ans ce qui est regrettable. La détermination de l'âge est aisée jusqu'à 3 ans. La solution réside, pour lui aussi, dans l'étude d'une demi-mâchoire inférieure. Il reste, ensuite, l'usure des dents mais également l'examen de la table d'affûtage des défenses. Le tranchant de celle-ci s'élargit et s'allonge avec l'âge. L'espèce est grégaire. La structure sociale de base est matriarcale. La laie adulte conduit une compagnie. Plusieurs types de situation se présentent :

La laie suitée, elle est accompagnée de sa ou de ses deux dernières portées. En période d'allaitement (3mois) la portée la plus âgée est exclue temporairement. Se crée, alors, un groupe satellite proche.

Les mâles, de 1 à 2 ans vivent en petits clubs qui rejoignent parfois le groupe familial avant de prendre définitivement leur indépendance.

Les grands mâles, ils sont solitaires éventuellement accompagnés d'un page.

Plusieurs groupes familiaux peuvent se former, constituant des bandes importantes, où mères et filles se retrouvent avec leurs jeunes. La laie la plus âgée, la plus lourde, la plus expérimentée etc. est la meneuse. C'est, pour son rôle social éminent, la bête à sauvegarder. Elle est le pivot du cantonnement d'un groupe. Le domaine vital pour l'espèce varie de 500 à 5000 ha pour les femelles de 1500 à 10 000 ha pour les mâles. Le sanglier n'est pas migrateur, erratique parfois. Des transhumances passagères peuvent se produire vers une zone de fortes glandées ou fainées. Des animaux dominés, refoulés, car l'espace vital a tendance à être saturé, migreront à peu de distance. Ils iront s'installer en des lieux où la compétition, entre individus, est moindre. La reproduction est soumise à une grande variabilité due à des facteurs externes. Le cycle biologique normal situe le point culminant du rut à la mi-décembre. Les naissances interviennent un peu moins de 4 mois après. Elles s'étagent alors dans la période 15 mars 15 mai. Certaines laies peuvent avoir 2 portées par an voire exceptionnellement 3 en 2 ans. Une laie peut être gestante dès qu'elle atteint un poids minimum de 35/40 kg. En de très bonnes conditions, ce peut être une bête rousse (*moins de 1 an*). La maturité sexuelle des mâles intervient entre 8 et 12 mois.

La présence du sanglier a toujours été sujette à d'importantes variations. Les légendaires migrations ardennaises n'en sont pas la cause. Seule la pression de chasse est responsable des moins. L'époque révolutionnaire lui fut aussi néfaste. L'histoire des Vautraits, en EU, situe le nombre de prises annuelles à 50, environ. Mr Thèlu prit, le 3.12.1883, un mâle de 465 livres (227 kg). Il faut attendre la libération pour temporairement retrouver des effectifs importants. Pendant 4 ans avaient pu, un peu chasser, qui vous savez. En 1960 le sanglier est rare en LYONS. En 1967, en Roumare **René Lesueur** n'en a qu'un à son tableau. En Eawy et Eu rencontrer un sanglier en 1980 est un événement. Certains prenant conscience que graine (*mère surtout*) il faut laisser pour récolter, à nouveau le récri des chiens résonna sous les futaies. Il y eut aussi l'avidité. Elle engendra quelques excès. N'en doutons pas, la sagesse viendra avec le temps.

Modes de chasse

La vénerie : bien souvent décriée, elle se veut, dans sa pureté originelle, calquer la meute de loups lancée sur la voie d'une proie potentielle. Chasse des rois et de la noblesse, puis démocratisée son art réside essentiellement dans le fait de constituer et maintenir une meute parfaitement **Créancée** (9) ne donnant pas dans le change. Concernant le chevreuil cet art est plus délicat, plus subtil, tant ce gibier sait multiplier les ruses. Le sanglier aura les honneurs d'un « **Vautrait** ». Ce type de laisser-cours qui eut sa grande époque en forêt d'EU. À savoir, entre autres, en 1871/1877 Mr Elphège de Fautereau ; 1880/1888 Mr Max Thèlu (*Vautrait « Piqu'avant »*) ; 1910/1914 le Prince Michel Sturdza ; 1920/1939 le Duc de Westminster avec, parfois, comme invités Churchill et Coco Chanel.

La poussée silencieuse (Druken) : dédiée essentiellement au cerf elle lui est mieux adaptée que la battue traditionnelle. Patiente et vigilante, à bon vent, un large champ de vision, l'attente du chasseur posté pourra être longue. Sous l'action lente, de pousseurs peu nombreux, les animaux mis en mouvement emprunteront les coulées traditionnelles, sans hâte excessive et dans l'ordre naturel des hardes. Non surpris le tireur peut mieux identifier, choisir, assurer un tir correspondant aux choix convenus. Le Druken convient également à la chasse du chevreuil à condition que les enceintes soient plus restreintes et le nombre de tireurs faible. Le chasseur à l'arc y trouvera son idéal. Ce mode est peu adapté à la chasse du sanglier.

L'Approche (Pirsh) et l'affût : pratiqués dans notre département depuis les années 70 le nombre d'adeptes est en progression constante. Techniques idéales pour une gestion qualitative des cheptels, elles nécessitent une connaissance parfaite du territoire et des animaux qui y ont leurs habitudes. Elles permettent une sélection rigoureuse éliminant, malades, blessés, parasités.... La récompense sera de pouvoir, de temps à autre, récolter un trophée de qualité. Quelle belle émotion procurera l'approche d'un sanglier ou d'une compagnie occupée à vermillier.

La battue : traditionnelle, elle demande des tireurs bien disciplinés. Ils sont la garantie du respect des règles décidées préalablement (*sécurité ; tir qualitatif ; contrôles systématique des tirs ; recherche des animaux blessés...*). Il est à regretter, pour le chevreuil, que le tir à balle ne soit pas encore généralisé. Les pertes dues, à l'usage du plomb sur ce gibier, ont une importance insoupçonnée.

Les plans des tirs :

Dans un cheptel équilibré (*sexe ratio 1/1*) en adéquation avec son milieu le plan de tir se répartira :

Espèce cerf en 1/3 de faons ; 1/3 de biches ; 1/3 de mâles coiffés. Cette répartition peut être affinée, subdivisée, afin de tendre à une pyramide des classes d'âge la plus proche possible du naturel, un gage de vieillissement des populations, menant vers la durée de vie potentielle.

Espèce chevreuil en 1/3 de chevillards (10) ; 1/3 de chevrettes ; 1/3 de mâles coiffés. Il est inapproprié de ne tirer que des mâles coiffés. Cette pratique perturbe la territorialité, la vie sociale de l'espèce et le rut. Le tir de faons s'impose. Les regroupements hivernaux sont l'occasion pour le tireur d'affiner son choix en épargnant par le tir d'une femelle plus jeune, plus petite, la chevrette meneuse patronne du lieu. Ce tir peut aussi concerner un chevillard facilement identifiable.

Espèce sanglier le premier principe sera de tendre vers un vieillissement du cheptel. S'assurer que certains sujets atteignent une dizaine d'années serait excellent. Le plan de tir doit donc tendre à améliorer la structure de la population. L'objectif sera donc de tirer : 80 % de jeunes de l'année (*bêtes rousses*), 20 % dans la catégorie 1 à 2 ans (*bêtes de compagnie*) et quelques *ragots* et *ragotes* (2 à 3 ans). Ce n'est qu'ainsi qu'on sauvegardera, peu à peu, quelques éléments plus âgés plus conformes à l'éthologie (11) de l'espèce. Cela permettra, quelques années plus tard le tir, de temps à autres, d'un beau spécimen. Ce qu'on évitera par-dessus tout c'est de répéter trop régulièrement les battues dans une même traque. Le sanglier est un inconditionnel de la tranquillité.

Pierre Lamontagne

- (1) Nemrod : *chasseur adroit et infatigable*
- (2) Res nullius primo occupanti : *les choses n'appartenant à personne reviennent au premier occupant*
- (3) Aménagiste : *Celui qui rédige les règles de culture d'une forêt*
- (4) Le Vaillant de Monchy : *Veneur, ayant rejoint l'armée des princes il fut fusillé à Quiberon en 1795*
- (5) Grégaire : *vivent en groupes*
- (6) Bréhaigne : *vieille biche stérile, une vue de l'esprit en notre région*
- (7) Indivise : *Copropriété entre l'Etat et la Seine Maritime (moins de 10%)*
- (8) Omnivore : *se nourrit d'aliments divers (tout fait ventre)*
- (9) Créancé : *chien spécialisé dans la recherche ou la poursuite d'un gibier donné*
- (10) Chevrillard : *faon, mâle ou femelle, du chevreuil âgé de 6 à 12 mois*
- (11) Ethologie : *comportement des animaux dans leur milieu naturel*

Bibliographie :

- # **Jean-Yves Foubert :** *Bois et Forêts de Normandie (1985)*
- # **Alain Gracia :** *La Forêt d'Eu (2002)*
- # **Alain Roquelet :** *La vie de la Forêt Normande à la fin du moyen âge (1984)*
- # **Sociétés Historiques et Archéologiques de Haute Normandie :** *Les Eaux et les Forêts en Normandie (1973)*
- # **Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier :** *Le Grand Gibier (2013)*